



CONTACT PRESSE
Julie Miquel
Tél. : 06 48 90 79 17
presse.communication@chasseurdefrance.com

CONSEILLER POLITIQUE
Thierry Coste
Port. : 06 30 87 77 05
thierry.coste@accesyvt.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chasseurs soutiennent le Plan de sauvetage de la biodiversité ordinaire

05 juillet 2018 à Issy-les-Moulineaux

La Fédération Nationale des Chasseurs se réjouit de la présentation par le Gouvernement d'un ambitieux plan de sauvetage de la biodiversité en France.

Ce plan, dont les 90 mesures ont été présentées hier par Nicolas Hulot, est une priorité pour défendre la biodiversité ordinaire dont les chasseurs sont les premiers à dénoncer la dégradation accélérée depuis 20 ans.

Les chasseurs, maillon incontournable dans la gestion quotidienne des espèces et des espaces, déplore, comme le ministre de la transition écologique Nicolas Hulot, l'artificialisation croissante des terres. La FNC se réjouit à ce titre de l'objectif de zéro artificialisation des sols préconisés par le gouvernement.

De même, les chasseurs sont pleinement satisfaits de la volonté de soutenir financièrement les agriculteurs qui auront des pratiques vertueuses, comme la plantation des haies dans les champs de céréales. Les fédérations départementales des chasseurs sont déjà à l'initiative de nombreuses plantations de haies partout en France. Depuis 2006, le monde de la chasse et le monde agricole agissent au quotidien grâce au réseau Agrifaune. Aujourd'hui, plus de 400 exploitations françaises ont mis en place, avec le soutien des chasseurs, des pratiques respectueuses de la petite faune sauvage et plus de 700 actions concrètes sont réalisées annuellement par les fédérations départementales des chasseurs (plantations de haies, renaturation des chemins ruraux...).

D'autres mesures, qui concernent la réduction des pesticides, vont dans le sens de l'action permanente de la FNC, qui a été en première ligne au côté des apiculteurs et avec les députés du groupe chasse, pour obtenir l'interdiction dès cette année des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

La FNC ne peut que soutenir les mesures de ce plan qui visent à favoriser l'éducation à la nature des jeunes. Elle rappelle qu'à ce titre les fédérations départementales des chasseurs conduisent depuis de nombreuses années des actions pédagogiques dans les écoles pour faire découvrir la biodiversité ordinaire. Cela représente tous les ans près de 50 000 jeunes qui sont sensibilisés au respect de la nature et au respect du vivant dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale.

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - contact@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 439 220 153 000 27 - APE 9499Z
N° TVA Intracommunautaire FR 55 439 220 153 000 27



www.chasseurdefrance.com



Fédération Nationale des Chasseurs

CONTACT PRESSE

Julie Miquel

Tél. : 06 48 50 79 47

presse.communication@chasseurdefrance.com

CONSEILLER POLITIQUE

Thierry Coste

Port. : 06 80 87 77 05

thierry.coste@accevsst.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toutefois, certaines dispositions de ce plan ne sont pas considérées comme judicieuses par le monde de la chasse.

Cela vaut en particulier pour celles qui visent à augmenter le nombre de réserves naturelles. Les chasseurs rappellent que la priorité doit être donnée à la nature ordinaire plutôt qu'à celle qui fait déjà l'objet d'une protection complète. Si des nouvelles réserves sont créées, elles ne doivent pas être des « cloches de verre » mais des lieux où les activités humaines et la vie sauvage se côtoient harmonieusement. C'est ce que font les fédérations dans les 240 sites de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, créée par les chasseurs et entièrement financée par eux.

La FNC tient également à rappeler que la gestion adaptative devra s'appliquer à l'ensemble des espèces concernées, chassables ou non chassables.

Pour Willy Schraen, président de la FNC, « la grande réforme de la chasse française lancée par le Président de la République Emmanuel Macron sera sans doute l'un des meilleurs atouts de ce plan biodiversité. Elle va conduire les chasseurs français à s'impliquer encore davantage dans la sauvegarde de la biodiversité ordinaire, dans la gestion adaptative des espèces, dans la valorisation de nos terroirs et dans une police de la nature plus efficace et plus présente sur le terrain dans les départements ».

Premiers écologistes de terrain, les chasseurs, avec plus de 500 000 bénévoles actifs, seront des alliés de taille pour une écologie « où chacun participe » tel que le souhaite le ministre.

La FNC espère que la démarche pragmatique de Nicolas Hulot pour mettre en place ce plan ambitieux le conduira enfin à travailler en étroite collaboration avec les chasseurs et leurs organisations, pour le plus grand bien de la nature ordinaire.

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - contact@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 439 220 153 000 27 - APE 9499Z
N° TVA Intracommunautaire FR 55 439 220 153 000 27

www.chasseurdefrance.com